



Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien

PRESENTATION DU *LYCEE-COLLEGE INTERNATIONAL DE L'EST PARISIEN*

A NOISY-LE-GRAND ET BRY-SUR-MARNE
(93) (94)

L'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP) a proposé à l'Etat et à la Région Ile-de-France qui en ont accepté le principe, l'implantation **D'UN EQUIPEMENT D'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL D'ENVERGURE SUR SON TERRITOIRE : UN LYCEE INTERNATIONAL.**

L'implantation de cet équipement d'envergure à Noisy-le-Grand a été annoncée par **Jean-Paul HUCHON**, Président du Conseil régional le 1^{er} mars lors des 3^{èmes} Rencontres de l'Est parisien. Sa réalisation a été inscrite au **programme régional de construction des lycées (PPI 6^{ème} tranche)**, voté le 17 mars 2006. **Ce projet entre à présent dans sa phase opérationnelle.**

L'ACTEP & l'Est parisien

A l'Est de Paris, une démarche originale de coopération intercommunale, sous forme associative, a été mise en place en 2000 avec la création de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien (ACTEP), regroupant 21 communes et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

L'Est parisien constitue le cœur d'un espace de liaisons et d'échanges entre Paris et les grands pôles régionaux de l'Est francilien (Paris-Bercy, Paris-Rive Gauche, Marne-la-Vallée, Seine Amont, Roissy-Charles-de-Gaulle, Orly-Rungis, Bobigny et Créteil). Les grands axes routiers et ferrés qui le traversent, structurent l'agglomération parisienne et mettent le territoire aux portes de l'Europe.

Les actions de l'ACTEP s'articulent autour de trois niveaux : un projet de territoire, l'animation et la promotion, notamment économique, de l'Est parisien et le développement d'actions locales intercommunales ponctuelles.

La démarche de cette intercommunalité de projet s'organise autour de neuf thèmes : le développement économique, **l'éducation et la formation**, le transport et les déplacements, le logement, l'environnement, les technologies de l'information et de la communication, la culture et le tourisme.

L'ACTEP a pris l'initiative de solliciter l'Etat et la Région, **quant à l'implantation d'un lycée international avec collège, internat et structure d'hébergement dans l'Est parisien**, élément central de son projet de territoire.

730 139 habitants (RGP 99)
8 840 ha
2 245 ha d'espaces verts
5 lignes de métro, 2 lignes de RER (A et E), 17 gares, 43 lignes de bus, 3 autoroutes, le périphérique
225 900 emplois (RGP 99)
318 700 actifs
38 095 établissements économiques
75% d'établissements tertiaires dont 20% de services aux entreprises
Plus de 2,2 millions de m² de bureaux

En effet, le lycée international sera à la fois un **pôle culturel et de formation** articulé aux 28 lycées et 48 collèges du territoire et aux établissements de formation supérieure voisins et un **pôle de développement économique** ouvert sur l'Europe et sur le monde. **Élément d'attractivité régionale, support du développement économique et éducatif du territoire, le collège-lycée international avec internat rayonnera sur tout le territoire, au bénéfice du plus grand nombre.**



Un équipement emblématique

Ce complexe d'enseignement international d'envergure régionale regroupe sur un même site un lycée, un collège, un internat, soit environ 1 800 élèves.

Ce campus comprend plusieurs équipements sportifs et culturels, indispensable à un établissement de ce type et est ouvert aux établissements, aux élèves, aux habitants et aux entreprises du territoire.

Afin de faire de l'Est parisien un territoire exemplaire en matière de formation et plus particulièrement de formation linguistique, cet établissement international constitue la tête de réseau des établissements d'enseignement du territoire. Conformément au Contrat d'objectifs signé en novembre 2003 entre l'Education Nationale et l'ACTEP, le lycée international est placé au cœur d'une dynamique éducative originale et novatrice de la maternelle aux établissements d'enseignement supérieur ou de coopération internationale de l'Est parisien.

L'objectif est que chaque enfant maîtrise trois langues dont le français.

L'implantation de cet équipement doit permettre de :

- ➔ **Répondre à un fort déficit au niveau de l'ensemble de la région Ile-de-France :** seuls 18 158 élèves (de la maternelle au lycée) suivent un enseignement international en Ile-de-France (soit 0,86% de la population scolaire). Moins du quart de ces élèves suit un enseignement public gratuit. Le seul lycée international de Saint-Germain (2 075 élèves) refuse plus d'une demande sur trois.
- ➔ **Renforcer l'attractivité et soutenir l'internationalisation de l'économie du territoire** en proposant un niveau d'équipements de qualité dans le domaine de la formation aux enfants des salariés des entreprises étrangères implantées en Ile-de-France. Cette structure bénéficiera également aux salariés des entreprises nationales et aux expatriés.
- ➔ **Doter l'Est parisien d'un équipement structurant.** Le lycée international, équipement d'envergure régionale, deviendra l'équipement phare de l'Est parisien en palliant un double déficit d'image et d'offre en équipements de rayonnement régional et national de l'Est francilien par rapport à l'Ouest.
- ➔ **Développer un pôle d'enseignement amené à rayonner sur l'ensemble du territoire :** le futur équipement servira de tête de pont à un réseau d'enseignement linguistique irriguant l'ensemble du territoire de l'Est parisien. C'est l'ensemble des élèves scolarisés au sein de l'ACTEP qui bénéficiera de l'implantation d'une telle structure.

Il s'agit d'un établissement désectorisé mais afin de l'ancrer territorialement, le recrutement prévoit 1/3 d'élèves franciliens, 1/3 d'élèves de l'Est parisien et 1/3 d'élèves étrangers (avec un dispositif d'accompagnement et de préparation).

Dans les établissements internationaux, le nombre d'heures d'enseignement est plus élevé et doit être assuré, pour une partie importante, par des enseignants ayant la langue étrangère étudiée comme langue maternelle, ce qui signifie des coûts supplémentaires. Pour ce nouvel établissement, **aucun financement ne sera exigé de la part des familles**, d'autres ressources financières devront éventuellement être mobilisées.

L'enseignement de l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le portugais (Brésilien), l'italien, l'arabe, le chinois, le japonais et le français pour non francophones (FLE) est prévu. D'autres langues compléteront à terme l'enseignement.

Des **équivalences de diplômes étrangers** : Options Internationales au Bac (OIB) ; Bac de Genève ; AAbitur ; General Certificate Education ; First certificate ; Advanced English Examination ; Certificate of Proficiency ; PAST ; TOEFL ; Diplôme d'Espagnol Langue Etrangère ; Certificato di Conoscenza del lingua Italiana qui permettent de poursuivre la scolarité à l'étranger.

Ce projet, né d'une volonté collective, se développera autour d'une **logique de partenariat et d'ouverture**, avec : le Ministère des Affaires Etrangères, la Direction des Relations Internationales et de la Coopération, le Centre International d'Etude Pédagogique, les I U F M, les universités et grandes écoles situées dans l'Est parisien (ENSG, ESIEE, ...) en partie réunies au sein du Polytechnicum mais aussi l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO), les associations culturelles et à vocation économique du territoire, (l'Office Franco - Allemand pour la Jeunesse), les Chambres consulaires, ...

En association avec l'enseignement linguistique, des **formations professionnelles et continues** dans le domaine du **cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia** seront proposées en lien avec la présence de la filière « Image » sur le territoire, cœur du **pôle de compétitivité** à vocation mondiale **Cap Digital -IMVN**, et en interaction avec les établissements de formation voisins : INA, ENS Louis Lumière, IUT de Montreuil, ...

Cet établissement sera en pointe et exemplaire dans l'utilisation des **TIC**.

Un projet ambitieux au bénéfice du plus grand nombre

Le **programme**, très ambitieux, proposé par l'ACTEP, comprend :

- Un **collège – lycée d'enseignement général** (1 800 élèves accueillis).
- Des **formations pour adultes** seront également dispensées notamment en langues étrangères, et à destination des entreprises de la filière « Image » ;
- Un lieu de vie, une « **agora** » (amphithéâtre, salle de spectacles, bibliothèque) ;
- Un **internat « ouvert » (300 places)**, complété par une infrastructure hôtelière ;
- Un **centre de ressources pédagogiques** sur l'enseignement des langues ;
- des **équipements sportifs** afférents de très grande qualité (gymnase, terrains de sports, ...) ;
- Un **centre de colloques et de séminaires** ;
- Un **restaurant** multiservices.

Soit, sur un terrain d'environ 7 hectares, un programme d'environ de 49 000 m² de SHON.

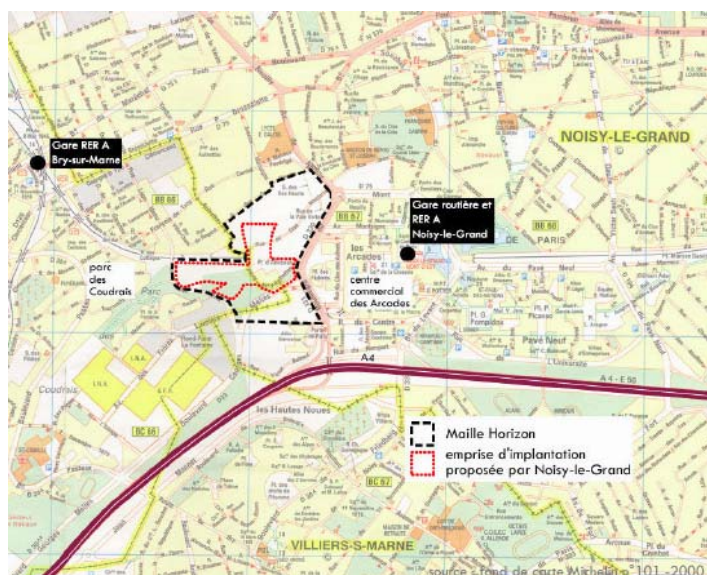
Ce complexe fonctionnera **365 jours par an** : l'internat permettra aussi d'accueillir des stages pendant les vacances scolaires ; l'ensemble avec son auditorium pourra être utilisé pour l'organisation de formations continues ou de séminaires par/pour les entreprises du territoire,... Une structure d'hébergement facilitera l'accueil des délégations étrangères.

Les habitants du territoire de l'ACTEP devront pouvoir bénéficier des structures sportives et culturelles du centre, sans interférer avec le bon fonctionnement de l'établissement scolaire.

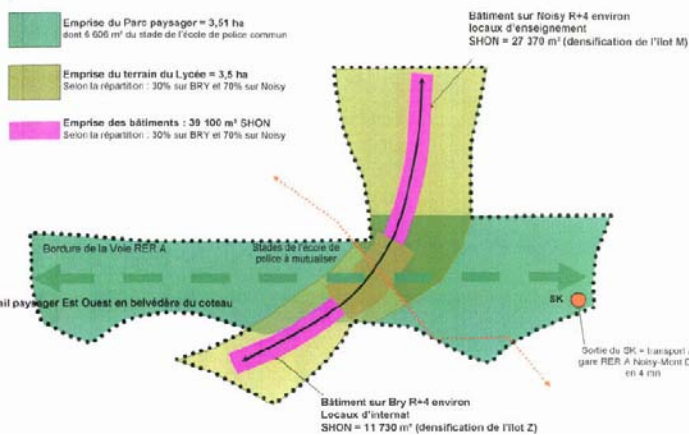
Le **site d'accueil, interdépartemental**, à **Noisy-le-Grand** et **Bry-sur-Marne**, mise à disposition par l'EPAMarne permet la réalisation de ce campus.

La qualité de sa desserte par les transports en commun (gare RER A à 700 m) et l'autoroute (A4) lui permettra de jouer pleinement son rôle de « cœur de réseau » et d'irriguer tout le territoire.

Enfin, il bénéficie de la proximité de nombreux équipements publics dont le pôle universitaire de la Cité Descartes.



Emprise du Lycée 7.01 ha



- ➔ Un **comité de pilotage** sera mis en place pour assurer le suivi de cette opération. Il sera proposé la constitution d'un comité de pilotage composé de représentants du **Conseil régional**, du **Conseil général de la Seine Saint-Denis**, du **Conseil général du Val de Marne**, de l'Etat, du **proviseur de préfiguration**, d'**élus de l'ACTEP** et de **représentants du monde économique**.
- ➔ Une réflexion est en cours sur le **volet pédagogique** du projet et les besoins en Ile-de-France et dans l'Est parisien. Le recteur de l'Académie de Créteil, **M. SAINT GIRONS**, a chargé un chef d'établissement doté d'un cursus international de coordonner les réflexions autour du programme d'enseignement, en tant que proviseur constructeur.
- ➔ Conformément aux objectifs de l'axe 1 du Contrat ACTEP / Education nationale « Faire de l'Est parisien un territoire d'excellence en matière d'enseignement des langues », un **schéma d'enseignement des langues et de renforcement des échanges** internationaux est en cours d'élaboration afin de rendre cohérent l'enseignement des langues étrangères sur l'ensemble des établissements scolaires de l'Est parisien.
- ➔ Afin de faciliter la mise en oeuvre de partenariats avec les pays dont les langues seront enseignées et de s'assurer de leur participation au projet, l'ACTEP a établi actuellement des **contacts avec** des pays étrangers. Les élus ont notamment rencontré **les ambassadeurs** du Chili, du Portugal, du Maroc, d'Argentine, d'Allemagne, des Etats-Unis, du Brésil, de Chine, du Mexique, d'Espagne, de Colombie, de Grande-Bretagne, d'Italie et de Corée du Sud.
- ➔ Un **comité de parrainage** est en cours de constitution. Composé de personnalités du monde de la recherche, de la littérature, de la politique, de l'économie, de l'audiovisuel et du cinéma, il a pour objectif de soutenir ce projet en France et à l'étranger. Ont déjà donné leur accord pour y participer : **Jacques ARLANDIS**, Directeur de l'ENS Louis Lumière, le **Professeur Étienne-Émile BAULIEU**, **Abdou DIOUF**, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, **Pierre SIMON**, Président de la CCIP, **Yvon GATTAZ**, ancien Président du MEDEF, **Clara GAYMARD**, Présidente de l'AFII, **Thierry JAQUILLAT**, Président de Paris Ile-de France- Capitale Economique, **Claude MILLER**, Producteur et réalisateur, **Dominique PERRIN**, Président du Polytechnicum, **Charles SEVEGRAND**, Président du MEDEF de l'Est Parisien et **Simone VEIL**, Ancien Ministre.
- ➔ Plusieurs hautes personnalités se sont exprimées en faveur du projet :
 - **Les ministres successifs de l'Education** ont confirmé leur accord pour l'implantation d'un établissement de ce type dans l'Est parisien. Afin d'en finaliser la création, un haut-fonctionnaire du Ministère a été nommé.
 - La réalisation de cet équipement figure dans le **mandat confié par l'Etat au Préfet de région** dans le cadre de la **révision du Schéma directeur régional (SDRIF)**.
 - **M. HUCHON**, Président et **Mme GOUREVITCH**, Vice-présidente en charge des Lycées et des Politiques Educatives de la Région, ont proposé son inscription au programme de construction réactualisé (PPI) voté le 17 mars dernier.
 - **M. FAVIER**, Président du Conseil Général du Val de Marne, et **M. BRAMY**, Président du Conseil Général de Seine-Saint-Denis, soutiennent le projet. Les deux départements assurent la construction du collège interdépartemental.
 - **Les élus de la Ville nouvelle de Marne-la-vallée et du Conseil Général de la Seine-et-Marne** se sont prononcés en faveur de cet équipement.
 - Le projet a retenu toute l'attention de **M. DELANOE**, Maire de Paris.
 - **M. MAYER**, Directeur général de la Caisse des Dépôts, a affirmé le soutien de la CDC à ce projet.
 - **Mme PARLY**, Présidente de l'ARD a souligné l'importance de ce lycée pour l'attractivité de la Région.
 - **M. SIMON**, Président de la CCIP, **M. COSTE**, Président de la CCIP 93, et **M. PEPINEAU**, Président de la CCIP94 ont confirmé le grand intérêt de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

➔ **Calendrier**

- Inscription au PPI1^{ème} trimestre 2006
- Pause de la première pierre 2008/2010
- Livraison / ouverture 2010/2012